Ville de Saint-Émile

Cette grille fait partie intégrante du règlement numéro 310-89

Révisée les : 88-06-22, 88-09-13, 88-09-27, 88-10-03, 89-01-20 ainsi que le 89-02-17

Authentifiée ce 10 ième jour du mois de mars 2000

Maire

Directeur général & Greffier

Grille des Spécifications

2/3

Numéros de zone	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219
Groupes d'usages \\\ Dominances	R	R	L	R	C	C	C	R	R	R	R	C	L	P	R	R	R	C	C
RÉSIDENCE (habitation)																			
1- résidence unifamiliale isolée	IIIIII	IIIIII		IIIIII		IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII
2- résidence unifamiliale jumelée	IIIIII	IIIIII		IIIIII		IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII							
3- résidence unifamiliale en rangée																			
4- résidence bifamiliale isolée	IIIIII	IIIIII		IIIIII		IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII
5- résidence bifamiliale jumelée						IIIIII						IIIIII							
6- résidence bifamiliale en rangée																			
7- résidence trifamiliale isolée	IIIIII					IIIIII						IIIIII							IIIIII
8- résidence trifamiliale jumelée						IIIIII						IIIIII							IIIIII
9- résidence trifamiliale en rangée																			
10- résidence multifamiliale de tous genres						IIIIII						IIIIII							IIIIII
11- logement dans un bâtiment à usages multiples						IIIIII	IIIIII					IIIIII						IIIIII	IIIIII
12- résidence communautaire	IIIIII				IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII						IIIIII	IIIIII
13- maison mobile																			
INDUSTRIEL																			
1- industrie lourde																			
2- industrie légère												IIIIII							
3- industrie artisanale												IIIIII							
PARA-INDUSTRIEL																			
1- services de construction																			
2- services de construction à contraintes légères																			
3- construction et travaux publics																			
4- commerce de gros et bâtiment servant d'entrepôt																			
5- services de réparation de l'automobile																			
6- récupération																			
TRANSPORT																			
1- transport																			
2- stationnement							IIIIII					IIIIII							
COMMERCE																			
1- vente au détail: produits divers					IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII						IIIIII	IIIIII
2- vente au détail: produits de l'alimentation					IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII						IIIIII	IIIIII
3- vente au détail: automobiles et embarcations																			
4- poste d'essence												IIIIII							
5- poste d'essence avec baies de service																			
6- poste d'essence avec lave-auto												IIIIII							
7- poste d'essence avec lave-auto et baies de service																			
8- poste d'essence avec dépanneur					IIIIII							IIIIII							
9- restauration					IIIIII		IIIIII					IIIIII							IIIIII
10- hôtellerie												IIIIII							
11- services bancaires					IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII						IIIIII	IIIIII
12- services médicaux et de santé					IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII						IIIIII	IIIIII
13- service et réparation de petits appareils					IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII							IIIIII
14- atelier de mécanique																			
SERVICES																			
1- service professionnels et d'affaires					IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII						IIIIII	IIIIII
2- services personnels					IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII						IIIIII	IIIIII
3- services gouvernementaux												IIIIII		IIIIII					
COMMUNAUTAIRE																			
1- services communautaires de nature régionale																			
2- services communautaires de nature locale												IIIIII	IIIIII	IIIIII				IIIIII	
3- dépotoir à neige																			
LOISIRS																			
1- loisirs intérieurs												IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII
2- loisirs extérieurs légers			IIIIII									IIIIII	IIIIII						
3- loisirs extérieurs de grandes envergures																			
4- loisir commercial																			
EXPLOITATION PRIMAIRE																			
1- agriculture																			
2- activités reliées à l'agriculture																			
3- foresterie																			
4- exploitation minière																			
5- ranch																			
6- érablière																			
AUTRE USAGE PERMIS																			
USAGE NON PERMIS					(2)		(2)					(2)							(2)
NORMES D'IMPLANTATION																			
hauteur maximum	3	2	-	2	2	3	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2	2	2	3
hauteur minimum	1	1	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1
coéfficient d'occupation du sol	0,6	0,35	-	0,35	0,5	1,0	0,5	0,35	0,35	0,35	0,35	1,5	0,5	0,5	0,35	0,35	0,35	1,0	0,5
marge de recul avant	7,6(*)	6	-	6	7,6	7,6	7,6	6	6	6	7,6(*)	7,6	9	9	6	7,6(*)	6	7,6	7,6
superficie de plancher maximum																			
usages commerciaux / vente au détail	-	-	-	-	5000	5000	5000	-	-	-	-	8000	-	-	-	-	-	5000	5000
usages administratifs et de services	-	-	-	-	500	500	500	-	-	-	-	2000	2000	2000	-	-	-	1000	500
type d'entreposage extérieur (chapitre 12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	B
nombre de logement maximum par bâtiment	3	2	-	2	-	8	2	2	2	2	2	6	-	-	2	2	2	2	6
nombre de logement maximum par hectare	40	25	-	25	25	70	25	25	25	25	25	40	-	-	25	25	25	25	40
NORMES D'IMPLANTATION SUPPLÉTIVES, NOTES ET (*)	(8)										(9)					(9)			
NORMES SPÉCIALES																			
chapitre 4																	7		
chapitre 14																			

Numéros de zone	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238
Groupes d'usages \\\ Dominances	R	C	C	P	C	C	R	R	C	C	R	L	I	P	C	R	R	R	R
RÉSIDENCE (habitation)																			
1- résidence unifamiliale isolée	IIIIII	IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII	IIIIII	IIIIII	
2- résidence unifamiliale jumelée	IIIIII						IIIIII		IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII
3- résidence unifamiliale en rangée								IIIIII											IIIIII
4- résidence bifamiliale isolée	IIIIII	IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII	IIIIII					IIIIII	IIIIII	IIIIII	
5- résidence bifamiliale jumelée					IIIIII			IIIIII	IIIIII	IIIIII									
6- résidence bifamiliale en rangée								IIIIII											
7- résidence trifamiliale isolée		IIIIII	IIIIII		IIIIII			IIIIII	IIIIII	IIIIII									
8- résidence trifamiliale jumelée		IIIIII	IIIIII		IIIIII			IIIIII	IIIIII										IIIIII
9- résidence trifamiliale en rangée																			
10- résidence multifamiliale de tous genres		IIIIII	IIIIII		IIIIII			IIIIII	IIIIII	IIIIII									IIIIII
11- logement dans un bâtiment à usages multiples		IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII					IIIIII				
12- résidence communautaire		IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII	IIIIII									IIIIII
13- maison mobile																			
INDUSTRIEL																			
1- industrie lourde																			
2- industrie légère													IIIIII						
3- industrie artisanale													IIIIII		IIIIII				
PARA-INDUSTRIEL																			
1- services de construction													IIIIII		IIIIII				
2- services de construction à contraintes légères													IIIIII		IIIIII				
3- construction et travaux publics													IIIIII						
4- commerce de gros et bâtiment servant d'entrepôt													IIIIII						
5- services de réparation de l'automobile													IIIIII						
6- récupération																			
TRANSPORT																			
1- transport													IIIIII		IIIIII				
2- stationnement		IIIIII	IIIIII						IIIIII			IIIIII							
COMMERCE																			
1- vente au détail: produits divers		IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII					IIIIII				
2- vente au détail: produits de l'alimentation		IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII					IIIIII				
3- vente au détail: automobiles et embarcations									IIIIII	IIIIII		IIIIII			IIIIII				
4- poste d'essence		IIIIII	IIIIII						IIIIII	IIIIII					IIIIII				
5- poste d'essence avec baies de service															IIIIII				
6- poste d'essence avec lave-auto										IIIIII					IIIIII				
7- poste d'essence avec lave-auto et baies de service															IIIIII				
8- poste d'essence avec dépanneur		IIIIII	IIIIII						IIIIII	IIIIII					IIIIII				
9- restauration		IIIIII	IIIIII						IIIIII	IIIIII					IIIIII				
10- hôtellerie		IIIIII	IIIIII						IIIIII	IIIIII					IIIIII				
11- services bancaires		IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII				IIIIII	IIIIII				
12- services médicaux et de santé		IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII				IIIIII	IIIIII				
13- service et réparation de petits appareils		IIIIII	IIIIII		IIIIII				IIIIII	IIIIII				IIIIII	IIIIII				
14- atelier de mécanique															IIIIII				
SERVICES																			
1- service professionnels et d'affaires		IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII				IIIIII	IIIIII				
2- services personnels		IIIIII	IIIIII		IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII				IIIIII	IIIIII				
3- services gouvernementaux		IIIIII	IIIIII	IIIIII										IIIIII					
COMMUNAUTAIRE																			
1- services communautaires de nature régionale																			
2- services communautaires de nature locale		IIIIII	IIIIII	IIIIII		IIIIII								IIIIII					
3- dépotoir à neige																			
LOISIRS																			
1- loisirs intérieurs														IIIIII					
2- loisirs extérieurs légers									IIIIII			IIIIII		IIIIII					
3- loisirs extérieurs de grandes envergures												IIIIII			IIIIII				
4- loisir commercial												IIIIII			IIIIII				
EXPLOITATION PRIMAIRE																			
1- agriculture																			
2- activités reliées à l'agriculture																			
3- foresterie																			
4- exploitation minière																			
5- ranch																			
6- érablière																			
AUTRE USAGE PERMIS																(11)	(11)		
USAGE NON PERMIS		(2)	(2)						(2)	(2)					(2)				
NORMES D'IMPLANTATION																			
hauteur maximum	2	3	3	3	3	2	2	3	3	3	3	-	2	2	2	2	2	2	3
hauteur minimum	1	1	2	2	2	1	1	2	2	1	1	-	1	2	1	1	1	1	1
coéfficient d'occupation du sol	0,75	1,5	1,5	0,5	1,0	1,0	0,35	1,0	1,0	0,5	0,35	1,0	0,5	1,5	1,5	0,35	0,35	0,35	1,5
marge de recul avant	6 (*)	7,6	7,6	9	7,6	7,6	6	6	7,6	7,6	6	-	9	9	9	6 (*)	6	6	7,6
superficie de plancher maximum																			
usages commerciaux / vente au détail	-	8000	8000	-	5000	5000	-	-	5000	5000	-	200	5000	5000	5000	-	-	-	-
usages administratifs et de services	-	2000	2000	2000	500	1000	-	-	500	500	-	-	-	500	500	-	-	-	-
type d'entreposage extérieur (chapitre 12)	-	-	-	-	-	-	-	-	A	A	-	A	D	-	A	-	-	-	-
nombre de logement maximum par bâtiment	2	8	8	-	8	2	2	6	6	4	2	-	-	-	1	2	2	2	24
nombre de logement maximum par hectare	25	70	70	-	70	25	25	72	40	40	25	-	-	-	25	25	25	25	72
NORMES D'IMPLANTATION SUPPLÉTIVES, NOTES ET (*)	(10)															(23)			(16)
NORMES SPÉCIALES																			
chapitre 4							7					7			7	7	4		
chapitre 14																			

Numéros de zone	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257
Groupes d'usages \\\ Dominances	C	R		C	R	R	R	R	L	R	L	R	R	L	R	L	L	P	R
RÉSIDENCE (habitation)																			
1- résidence unifamiliale isolée	IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII		IIIIII		IIIIII			IIIIII						IIIIII
2- résidence unifamiliale jumelée					IIIIII	IIIIII		IIIIII		IIIIII			IIIIII		IIIIII				IIIIII
3- résidence unifamiliale en rangée							IIIIII						IIIIII		IIIIII				
4- résidence bifamiliale isolée	IIIIII	IIIIII			IIIIII	IIIIII		IIIIII		IIIIII		IIIIII	IIIIII						
5- résidence bifamiliale jumelée																			
6- résidence bifamiliale en rangée																			
7- résidence trifamiliale isolée		IIIIII				IIIIII						IIIIII	IIIIII						
8- résidence trifamiliale jumelée																			
9- résidence trifamiliale en rangée																			
10- résidence multifamiliale de tous genres				IIIIII								IIIIII							
11- logement dans un bâtiment à usages multiples	IIIIII			IIIIII								IIIIII				IIIIII			
12- résidence communautaire	IIIIII			IIIIII								IIIIII				IIIIII			
13- maison mobile																			
INDUSTRIEL																			
1- industrie lourde																			
2- industrie légère																			
3- industrie artisanale																			
PARA-INDUSTRIEL																			
1- services de construction																			
2- services de construction à contraintes légères																			
3- construction et travaux publics																			
4- commerce de gros et bâtiment servant d'entrepôt																			
5- services de réparation de l'automobile																			
6- récupération																			
TRANSPORT																			
1- transport																			
2- stationnement																IIIIII			
COMMERCE																			
1- vente au détail: produits divers	IIIIII			IIIIII								IIIIII							
2- vente au détail: produits de l'alimentation	IIIIII			IIIIII								IIIIII							
3- vente au détail: automobiles et embarcations																			
4- poste d'essence				IIIIII								IIIIII							
5- poste d'essence avec baies de service																			
6- poste d'essence avec lave-auto				IIIIII															
7- poste d'essence avec lave-auto et baies de service																			
8- poste d'essence avec dépanneur				IIIIII								IIIIII							
9- restauration				IIIIII								IIIIII							
10- hôtellerie				IIIIII								IIIIII							
11- services bancaires	IIIIII			IIIIII								IIIIII							
12- services médicaux et de santé	IIIIII			IIIIII								IIIIII							
13- service et réparation de petits appareils				IIIIII								IIIIII							
14- atelier de mécanique																			
SERVICES																			
1- service professionnels et d'affaires	IIIIII			IIIIII								IIIIII				IIIIII			
2- services personnels	IIIIII			IIIIII								IIIIII				IIIIII			
3- services gouvernementaux												IIIIII							
COMMUNAUTAIRE																			
1- services communautaires de nature régionale																			
2- services communautaires de nature locale	IIIIII											IIIIII				IIIIII	IIIIII	IIIIII	
3- dépotoir à neige																			
LOISIRS																			
1- loisirs intérieurs				IIIIII					IIIIII									IIIIII	
2- loisirs extérieurs légers									IIIIII		IIIIII			IIIIII		IIIIII	IIIIII		
3- loisirs extérieurs de grandes envergures											IIIIII								
4- loisir commercial																			
EXPLOITATION PRIMAIRE																			
1- agriculture																			
2- activités reliées à l'agriculture																			
3- foresterie																			
4- exploitation minière																			
5- ranch																			
6- érablière																			
AUTRE USAGE PERMIS										(26)									(26)
USAGE NON PERMIS				(2)								(2)							
NORMES D'IMPLANTATION																			
hauteur maximum	2	2		4	2	3	3	2	3	3	-	3	3	-	3	3	3	3	3
hauteur minimum	1	1		1	1	1	1	1	1	1	-	1	1	-	1	1	1	1	1
coéfficient d'occupation du sol	1,0	0,6		1,5	0,35	0,35	1,0	0,35	0,5	0,35	-	1,5	0,35	-	1,0	1,0	1,0	1,5	0,35
marge de recul avant	7,6	7,6		7,6	6	6	7,6	6	9	7,6	-	7,6	6	-	7,6(*)	7,6	9	9	6
superficie de plancher maximum																			
usages commerciaux / vente au détail	5000	-		5000	-	-	-	-	-	-	-	8000	-	-	-	2000	-	-	-
usages administratifs et de services	1000	-		500	-	-	-	-	-	-	-	2000	-	-	-	500	-	1000	-
type d'entreposage extérieur (chapitre 12)	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
nombre de logement maximum par bâtiment	2	3		24	2	3	3	2	-	2	-	8	3	-	1	12	-	-	1
nombre de logement maximum par hectare	25	25		72	40	40	72	25	-	25	-	70	40	-	40	25	-	-	25
NORMES D'IMPLANTATION SUPPLÉTIVES, NOTES ET (*)							(14) (16)					(15)			(22)	(31)			
NORMES SPÉCIALES																			
chapitre 4					4		4			5-10	7					7			10
chapitre 14																			